



## Questions & réponses concernant le marqueur « genre » de la DDC

Webinaire du 25 avril 2018

### **Q : Qu'est-ce que le marqueur « genre » ?**

Le marqueur « genre » est un outil servant à surveiller l'intégration de l'égalité homme-femme et à assurer le suivi des ressources allouées à celle-ci. La liste de contrôle est un document d'orientation définissant les critères minimums pour noter le marqueur « genre » sur la fiche de données SAP. Le genre étant un thème transversal qui doit être intégré à chaque intervention, le marqueur « genre » n'entre pas en concurrence avec d'autres thèmes ou domaines. Dans le manuel SAP, vous trouverez les critères minimums pour noter le marqueur « genre ». La liste de contrôle remplie doit impérativement figurer en annexe de toutes les propositions d'entrée en matière et de crédit.

### **Q : Quand est-ce que j'applique le marqueur « genre » ?**

Le marqueur « genre » a un impact maximal quand il est utilisé comme un « outil vivant » dès les premières phases de la conception du projet, lorsqu'il est encore possible de modifier celui-ci de manière substantielle. Aussi, nous vous recommandons de **le partager avec les partenaires** ! Le plus tôt possible.

### **Q : Qui est chargé de l'application du marqueur « genre » ?**

Le marqueur « genre » est un outil d'autoévaluation. Son application incombe en premier lieu au responsable de programme compétent. Le marqueur « genre » devrait être contrôlé par tous lors des comités des opérations internes et à la centrale.

### **Q : L'aide humanitaire est-elle comprise dans le marqueur « genre » ?**

Les contributions à des interventions humanitaires sont comprises dans le marqueur « genre ». Mais le marqueur « genre » du CAD n'inclut pas les contributions à des interventions humanitaires.

### **Q : Est-ce que j'applique le marqueur pour toute l'intervention ?**

Le marqueur « genre » doit être appliqué à des projets et des programmes entiers, sur la base d'une évaluation des objectifs globaux de l'activité et du budget global.

### **Q : Dois-je joindre la liste de contrôle à toutes les propositions d'entrée en matière et de crédit ?**

Oui, la liste de contrôle doit être jointe à toutes les propositions d'entrée en matière et de crédit. Chaque fois que vous cochez le marqueur « genre » sur la fiche de données SAP, vous y joignez la liste de contrôle.

### **Q : Qu'est-ce qui a changé en ce qui concerne le marqueur « genre » ?**

Ce qui est nouveau, c'est la définition de critères minimums pour les interventions dont le genre est l'objectif principal ou un objectif significatif. Les nouveaux critères sont plus spécifiques afin d'assurer une meilleure qualité et une meilleure comparabilité des données. C'est pourquoi nous vous recommandons de préciser les modalités d'intégration du genre. Si la dimension genre n'est pas mentionnée dans la proposition de crédit, elle n'est pas visible, pas valorisée, pas mesurée et ne fait pas l'objet de rapports.

### **Q : L'objectif général du projet n'est pas l'égalité homme-femme. Il s'agit d'un projet marqué objectif significatif. Mais, dans le cadre de ce projet, l'un des partenaires s'emploie spécifiquement à réduire la VSBG. Quelle liste de contrôle dois-je utiliser pour les interventions multidonateurs ou les contributions à un fonds commun (basket fund)? Et est-ce que je coche le code sectoriel pour VSBG?**

Pour une contribution multidonateurs ou une contribution à un fonds commun, il est préférable d'utiliser la liste de contrôle prévue pour les contributions générales. Pour évaluer le marqueur « genre », il faut regarder quel est l'objectif général et comment la dimension genre est intégrée dans les mécanismes de financement (et non pas examiner une seule action du fonds). Concernant le code sectoriel relatif à la VSBG, si une contribution importante est versée à un partenaire qui met en œuvre

des projets de VSBG, il peut être envisagé de faire une action partielle sur les fonds de cette intervention. Le cas échéant, le code sectoriel relatif à la VSBG peut être coché. Si la contribution est versée sans préaffectation des fonds correspondants, le code sectoriel ne devrait pas être coché.

**Q : S'agit-il d'une intervention /projet marqué principale si la plupart des bénéficiaires sont des femmes ?**

Pas nécessairement. Si l'égalité homme-femme constitue l'objectif principal de l'intervention et si celle-ci n'aurait pas été entreprise sans cet objectif, cette intervention est principalement axée sur le genre. Si l'égalité homme-femme n'est pas l'objectif principal, mais que la plupart des bénéficiaires sont des femmes et des filles, cette intervention est significativement axée sur le genre.

**Q : Quel est le code sectoriel relatif au genre ?**

Sur la liste de contrôle relative au genre, le code sectoriel relatif au genre est généralement appliqué aux interventions principalement axées sur le genre. Il existe deux codes sectoriel relatifs au genre : appui des efforts visant à mettre fin à la VSBG et soutien aux organisations de promotion de l'égalité homme-femme (selon le CAD). Ce code a pour objet d'assurer le suivi des ressources consacrées à ce type de soutien. La VSBG étant un thème essentiel du message et de l'Agenda 2030, il est important de rendre également compte des ressources investies dans ce domaine. Le code sectoriel relatif à la VSBG permet de suivre les ressources spécifiquement affectées à la prévention et à la lutte en matière de VSBG.

**Q : Qu'entend-on par analyse de genre ?**

En règle générale, l'analyse de genre revêt une importance capitale. Elle définit les disparités entre les sexes ainsi que les problèmes clés que l'intervention cherche à résoudre. Ces réflexions doivent être explicites et être intégrées dans la proposition de crédit, dans son annexe ou dans un commentaire figurant sur la liste de contrôle. Il existe plusieurs manières d'effectuer une analyse de genre.

1. Analyse spécifique de genre : une telle analyse est nécessaire si les informations disponibles sur la dimension genre ne sont pas suffisantes.
2. Analyse intégrée de genre : la dimension genre est intégrée en tant qu'aspect de l'analyse sectorielle, de pays, de communauté, etc.
3. La troisième option consiste à chercher des informations spécifiques sur la dimension genre dans d'autres analyses ou documents.

Soyez pragmatiques, mais faites-en sorte que l'information sur la dimension genre soit visible dans les documents.

**Q : La mention « objectif principal » est-elle meilleure que la mention « objectif significatif » ?**

Non. La politique de la DDC en matière de genre et l'Agenda 2030 suivent une double approche, ce qui signifie que les interventions principalement axées sur le genre et significativement axées sur le genre contribuent de manière complémentaire à réaliser l'égalité homme-femme et les objectifs de développement durable.

**Q : Suffit-il que les interventions aient au moins un output (critère 3) pour être évaluées comme étant significativement axées sur le genre ?**

Oui, cela suffit. Selon les critères définis, les interventions doivent avoir au moins un objectif de genre explicite au niveau de l'output ou de l'outcome.

**Q : Que dois-je faire si les interventions ne satisfont pas à tous les critères relatifs à l'objectif significatif ?**

Si vous pouvez garantir la mise en œuvre de la dimension genre, les interventions concernées sont considérées comme axées significativement sur le genre, même si elles ne répondent pas à tous les critères au stade de la planification. Si des interventions ne répondront jamais aux critères, elles doivent être affectées de la mention « non orientées vers l'objectif ».

**Q : Comment est-ce que j'applique le marqueur « genre », si l'intervention ne vise pas l'égalité homme-femme ?**

Si l'intervention ne vise pas l'égalité homme-femme, vous prenez la liste de contrôle et vous cochez les critères pouvant être appliqués. Dans les commentaires, vous expliquez pourquoi l'intervention ne peut pas remplir les autres critères et vous exposez les mesures que vous prenez avec vos partenaires pour mieux intégrer la dimension genre (c.-à-d. dialogue avec les partenaires). Si vous



êtes convaincu/e que le projet pourra mettre en œuvre ces mesures, vous pouvez cocher « *significatif* » du marqueur. Cependant, si vous n'êtes pas sûr/e que le projet puisse effectuer ces adaptations, vous cochez la case « *non orienté vers l'objectif* ».

**Q : Comment puis-je faire en sorte que la documentation pour la contribution à des projets de l'ONU intègre bien les stratégies de ceux-ci en matière de genre ? (Multi-B programs)**

La plupart des projets et programmes de l'ONU étant dotés de bonnes stratégies en matière de genre, ils peuvent être évalués comme étant des interventions significativement axées sur le genre. Si l'information sur le genre n'est pas explicitement intégrée dans la documentation, vous devriez engager le dialogue avec les partenaires sur la manière de rendre la dimension genre plus explicite et leur rappeler leur politique en matière de genre. Si la documentation ne répond pas aux critères, le projet n'est pas considéré comme orienté vers l'objectif.

**Q : Application du marqueur « genre » à des projets et programmes au stade de la planification. Existe-t-il une liste de contrôle ou un guide pour l'intégration de la dimension genre dans les stratégies de coopération ?**

Une fiche d'orientation concernant l'intégration de la dimension genre dans les stratégies de coopération est en cours d'élaboration. Cependant, il n'existe pas de marqueur « genre » pour l'intégration de cette dimension dans les stratégies de coopération. Le monitoring et le reporting sont assurés grâce aux rapports annuels.

**Q : Comment est-ce que j'assure le suivi des résultats en matière de genre?**

Le marqueur « genre » assure le suivi des ressources consacrées à une intervention. Les partenaires de mise en œuvre doivent vous faire rapport sur les résultats en matière de genre. S'ils ne le font pas, vous devez leur rappeler leurs obligations. Les résultats en matière de genre seront agrégés et consignés dans les rapports annuels.

**Q : Qui dois-je contacter si j'ai des questions spécifiques à poser au sujet du marqueur « genre » ?**

Si vous avez des questions spécifiques à poser à ce sujet, veuillez contacter [Ursula Keller](#), Point focal Genre de la DDC.